

Nom et adresse de l'établissement



COTSUEL

Nom de l'installateur (1)

Examen de l'installation électrique
Résumé de conclusion*

Activité.....

Installations électriques extérieures

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou dans NC (non-conforme) - Prescription sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC.
Prescription non vérifiable : ne pas cocher les cases et indiquer dans la zone «Précisions éventuelles» le numéro de la prescription, suivi de «NV», et la raison.

NF C 17-200	Prescriptions	C	NC
	Choix des matériels		
512.3	Degré de protection des matériels électriques	☐	☐
	Protection contre les chocs électriques		
	Protection contre les contacts directs		
512.3.1	Armoires ou coffrets fermés à l'aide d'une clé ou d'un outil	☐	☐
512.3.1	Si armoire ou coffret à l'extérieur, IP2X ou IPXXB assuré lorsque la porte est ouverte	☐	☐
512.3.3	Pour les luminaires placés à une hauteur $\leq 2,50$ m, la lampe ne peut être accessible qu'après déplacement d'un obstacle nécessitant l'emploi d'un outil	☐	☐
	Protection contre les contacts indirects		
531.3	Schéma des liaisons à la terre TN ☐ TT ☐ IT ☐	☐	☐
542	Résistance de la prise de terre des masses BT : Ω	☐	☐
542.3	Prise de terre (conducteurs d'équipotentialité en cuivre nu de section ≥ 25 mm ² ou prise de terre seule ou multiples interconnectées)	☐	☐
531.5.3.1	Schéma TN-C, TN-S, TN-C-S : conditions de mise en œuvre, protection à max. de courant, DDR, continuité des PE.	☐	☐
531.5.3.2	Schéma TT : DDR à l'origine, classe II ou équivalent, type DDR, courant différentiel-résiduel assigné continuité des PE, etc.	☐	☐
531.4.3	Schéma IT : conditions de mise en œuvre, protection à max. de courant, DDR, continuité des PE, CPI, limiteur de surtension.	☐	☐
531.2.1	Protection par isolation double ou renforcée	☐	☐
531.5.2.2	Protection complémentaire : DDR 30 mA (mobiliers urbains et édifices, équipements dynamiques urbains, etc.)	☐	☐
531.2.3	TBTS	☐	☐
	Protection contre les surintensités		
533	Protection contre les surcharges et/ou courts-circuits - PdC - adéquation du matériel par rapport aux surintensités (respect du guide UTE C 17-205)	☐	☐
536.1	Sectionnement	☐	☐
536.3	Coupure d'urgence pour les édifices de la voie publique	☐	☐
	Choix et mise en œuvre des canalisations		
521.1	Généralités	☐	☐
521.3	Canalisations dans les candélabres	☐	☐
523	Section minimale	☐	☐
	Mise en œuvre des matériels électroniques		
551	DDR approprié	☐	☐
514	Identification et repérage	☐	☐
	Règles particulières aux installations aériennes d'éclairage extérieur		
701.2 à 701.6	Type de distribution - Protection contre les contacts indirects - Protection contre les surintensités - Sectionnement - Choix et mise en œuvre des canalisations	☐	☐
	Bassins et fontaines sèches		
702.3 à 702.5	Respect des volumes - Protection contre les chocs électriques - Choix et mise en œuvre des matériels électriques	☐	☐
	Règles particulières pour les installations de distribution HT - EP		
703.2 à 703.13	Choix du matériel - Protection contre les chocs électriques - Protection contre les surintensités - Sectionnement et commande, canalisations à haute tension, appareillages à haute tension, transformateurs HT - EP/BT et boîtes de coupure HT - EP	☐	☐
704	Installations de signalisation routière (carrefours à feux)	☐	☐
705	Proximité des lignes de traction électrique	☐	☐
711	Coffrets permanents de prises de courant DDR 30 mA - Schéma IT exclu - Liaison équipotentielle	☐	☐
722	Infrastructure de recharge de véhicules électriques, DDR HS type A ou type B - Adéquation mode de charge/type de prise de courant - Identification du socle Mise à la terre, conducteurs de protection et d'équipotentialité - IP2X ou IPXXB est assuré lorsque la porte est ouverte - Sectionnement et coupure d'urgence	☐	☐

Précisions éventuelles

Intervention effectuée le :

Par :

Signature du vérificateur et cachet de l'organisme :

* Ce document doit être accompagné de l'annexe ANN/RP et éventuellement du résumé de conclusion RPT/RP/HT.

(1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.